



## COMPTE RENDU CTL DU 06/06/2017

### Ordre du jour du CTL du 06/06/2017 de la DRFiP 21

- 1- Approbation des PV des CTL des 12/10/16, 22/11/16, 02/12/16, 09/12/16, 07/03/17, 06/04/17 et 05/05/17
- 2- Formation professionnelle bilan 2016 ( pour information )
- 3- Formation professionnelle : plan départemental 2017 ( pour avis )
- 4- Mise en place d'une cellule de soutien au réseau CSR (pour avis)
- 5- Modification des modalités de contrôle de qualité des organismes de gestion agréés et des viseurs fiscaux (pour avis)
- 6- Questions diverses (- information sur le soutien au profit du SIE de Semur-en-Auxois par les agents du SIP de Chatillon-sur-Seine chargés de l'accueil des usagers professionnels dans l'attente du mouvement de mutation, - autres) .

### 1- Approbation des PV des CTL des 12/10/16, 22/11/16, 02/12/16, 09/12/16, 07/03/17, 06/04/17 et 05/05/17

Les OS demandent à la direction de transmettre le PV d'un CTL lors de la reconvoation du prochain CTL ; en effet, approuver 7 PV (dont le plus ancien datant de 8 mois) lors d'un seul CTL n'est pas satisfaisant.

MME VIALLET reconnaît que cela est exceptionnel et qu'à l'avenir, dans l'absolu, cela ne devrait plus se reproduire.

### 2- Formation professionnelle bilan 2016 ( pour information )

#### **-1. LES É L É MENTS DE CONTEXTE**

*La DRFiP 21 disposait, au 31/12/2016, de 813 emplois pour assurer l'ensemble de ses missions pour un effectif total de 833 agents.*

#### **2. LES MOYENS**

##### **2.1 Les moyens humains**

##### **2.1.1 Le service local de la formation professionnelle**

Au sein de la DRFiP 21, le service de la formation professionnelle est intégré à la division des ressources humaines et de la formation professionnelle, placée sous la responsabilité d'un inspecteur divisionnaire hors classe.

Effectif du service de la formation professionnelle au 31 décembre 2015 :

Grade Nombre Effectif Ancienneté sur le poste

Inspecteur 1 1 4 ans 3 mois

Contrôleur principal 2 1,8 2 ans 4 mois

Agent administratif principal 1 0,8 7 ans 6 mois

TOTAL 3,6

2.1.2 L'équipe locale de formation professionnelle

Composition de l'équipe locale de formation : 55 professionnels associés (cf. liste en annexe 1) ont animé des formations organisées par la DRFiP 21 et par d'autres directions (DD/DRFiP autres, CIF, ACIF, ...).

## 2.2 Les moyens matériels

### 2.2.1 Les salles

Le service de la formation professionnelle dispose de :

– 2 salles "généralistes" équipées d'un vidéo projecteur et pouvant accueillir chacune 20 à 24 stagiaires

– 3 salles "informatiques" équipées chacune de 10 ordinateurs (soit une capacité d'accueil maximale de 20 stagiaires). Une de ces salles dispose d'un tableau interactif avec vidéo projecteur.

### 2.2.2 Les équipements informatiques autres et d'impression

Outre le matériel précédemment mentionné, le service dispose également des équipements suivants :

– 2 ordinateurs portables

– 3 vidéo-projecteurs mobiles (dont un installé en permanence dans une salle informatique)

– 1 télécopieur

– 1 photocopieur-imprimante.

**N. B.** : Dans le cadre d'une convention de partenariat avec l'ENFiP, l'ensemble des moyens matériels du service de la formation professionnelle est également mis à disposition de l'antenne du Centre Interrégional de Formation (CIF) de Lyon.

1

## 2.3 Liste des applications informatiques utilisées

FLORE : outil unique de gestion des actions de formations ;

DIESE : outil d'évaluation qui permet d'effectuer des évaluations "à chaud" ou "à froid" (3 à 6 mois de différé) auprès des stagiaires et des formateurs.

GASEL : outil de gestion automatisé des besoins de formation exprimés par les agents (recensement collectif et/ou individuel).

OPUS : outil permettant de consulter, en temps réel, le calendrier des formations organisées par l'ENFiP ainsi que les DRFiP et DDFiP.

LORCA : logiciel utilisé pour la gestion des concours et examens ;

ONTOMANTICS : application utilisée pour la gestion des préparations aux concours ;

EDOCEO-FLORE : outil permettant les opérations à mener par les services locaux de la formation (clôture des sessions d'e-formation dans FLORE, suivi de l'ensemble des e-formation, restitutions,...) ;

OCAPI : outil de gestion et de suivi des parcours de formation nationaux.

### -3.1 Les principaux éléments chiffrés

Les actions entreprises en 2016 représentent un total de 2099,1 jours agents, soit un ratio moyen rapporté à l'effectif total de 2,52 jours par agent (pour mémoire, ce ratio était de 2,22 en 2015).

Ainsi, 561 agents en fonction dans le département (sur 833) ont bénéficié d'au moins une action de formation en 2016, soit 67,3 % de l'effectif total.

Pour mémoire, les actions entreprises en 2015 représentaient un total de 1888 jours agents, soit un ratio moyen rapporté à l'effectif total de 2,22 jours par agent

40,51 % de ces actions ont été réalisées au niveau de la formation locale, 37,42 % au niveau régional et 22,07 % au niveau national

le bilan qualitatif des évaluations à chaud des stages organisés par la DRFiP en 2016 donne un taux de satisfaction de 97,19 %

*A noter : sont inclus dans ces actions de formation les formations dépensées aux emplois civiques,, les formations pour les collègues préparant les concours*

Les OS ont insisté sur le fait qu'il n'était pas normal que l'on réduise à 5 fois l'accès aux concours pour les agents, et la formation généraliste des inspecteurs à 4 mois au lieu de 18.

La direction a répondu qu'effectivement la formation généraliste est plus courte car il y a prise en compte du passé du personnel.

La direction a insisté sur le fait que la formation professionnelle à la DGFIP avait un point particulièrement positif : l'alternance , l'expérience que l'on peut acquérir en stage dans les services. Il doit y avoir une réflexion sur le lien entre les mutations et la formation professionnelle au niveau national afin de réaliser des affectations mission structure en adéquation.

Mme VIALLET indique que les jeunes bénéficiant des emplois civiques ne sont pas des fonctionnaires mais qu'ils ont besoin d'être formés pour répondre et exercer les missions qui leur sont dévolues ; leur formation a été assurée par des collègues de la DRFIP21...

En ce qui concerne les concours il a été rappelé que le temps de présence obligatoire sur une épreuve longue (4 h minimum) est de 2 heures ; pour les épreuves courtes, obligation d'attendre la fin de l'épreuve pour partir.

Le taux de promotion interne a baissé ces dernières années car il y a un « besoin » d'arrivées externes de collègues (de sang neuf!!!!), c'est pourquoi les concours externes sont favorisés.

Il est à déplorer qu'il n'existe pas de formation pour le concours contrôleur 1ère classe. La formation professionnelle, localement , n'est pas autorisée à effectuer des préparations pour ce concours dès lors que celles-ci ne sont pas prévues nationalement ; la formation professionnelle envoie un fascicule à chaque candidat à ce concours par mail indiquant les différents axes à connaître pour y participer.

#### LA E-FORMATION :

son existence n'est pas synonyme de suppression des formations présentiellees...

Les OS ont indiqué la difficulté des collègues à trouver du temps pour suivre les e-formation, leur côté peu convivial ; en effet, personne ne peut répondre à leurs questions au moment où ils suivent la e-formation ; il n'y a pas assez d'interactivité.

La direction précise que le chef de service doit dégager du temps à ses agents pour qu'ils suivent cette e-formation et organiser le travail en conséquence.

Les collègues des secteurs d'assiette ont fait remarquer que la e-formation sur la déclaration en ligne est arrivée en même temps que la campagne et les déclarations d'impôt sur le revenu ; il aurait fallu que cette formation soit proposée plus tôt.

Pour la DRFIP 21, le taux de e-formation est de 13 %.

A noter une baisse importante du nombre de formateurs ( 85 en 2013 et 65 en 2015) ; en effet de moins en moins de personnes sont disponibles pour faire des stages à la collectivité...

Tous les agents n'ont pas pu avoir de stage car parfois il n'y a pas assez de place. Mais toutes les demandes des agents sont traitées.

De plus , beaucoup d'agents refusent les stages sous prétexte qu'ils n'ont pas lieu sur Dijon.

En conclusion, la CGT FINANCES PUBLIQUES 21 indique qu'elle partage l'ensemble des réflexions portées par les autres OS. Les suppressions d'emplois expliquent aussi le fait qu'il y ait moins de formateurs, puisque moins d'agents ; la pression (hiérarchique ou celle liée au travail) peut parfois être ressentie par les agents concernant la e-formation par rapport au stage présentiel....

### **3-Formation professionnelle : plan départemental 2017**

les OS ont fait remarquer qu'il était regrettable qu'on traite ce sujet le 06/06/2017 alors que la plupart des formations avaient déjà eu lieu depuis début 2017.

Selon la direction, il faut que le plan de formation national et régional soit connu pour établir le plan de formation locale. D'où ce problème de calendrier.

#### **VOTE CONTRE A L'UNANIMITE**

### **4- Mise en place d'une cellule de soutien au réseau CSR (pour avis)**

*Le projet consiste à exercer au sein d'une cellule dédiée des travaux à distance pour le compte d'un comptable public. Celui-ci demeure responsable des opérations et c'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention fixant le cadre d'intervention. Plus précisément, cette procédure s'inscrit dans le cadre juridique défini par l'article 16 du décret sur la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) du 7 novembre 2012 qui prévoit que les comptables peuvent désigner des mandataires ayant qualité pour agir en leur nom et sous leur responsabilité.*

*Dans ce cadre, une cellule de soutien au réseau (CSR), située au sein de la division Conseil aux décideurs publics interviendra en complément à l'activité exercée actuellement par les agents de l'équipe départementale de renfort (EDR).*

**Aucun commentaire n'a été émis par les OS**

**\_VOTE CONTRE A L'UNANIMITE**

**MOTIF** : suite à la réduction des droits du temps de préparation et de compte rendu pour les CTL, l'ensemble des OS indique n'avoir pas eu suffisamment de temps pour examiner ce point à l'ordre du jour. D'où un vote contre à l'unanimité pour que celui-ci soit reporté lors d'un prochain CTL.

### **5- Modification des modalités de contrôle de qualité des organismes de gestion agréés et des viseurs fiscaux (pour avis)**

**Aucun commentaire n'a été émis par les OS**

**\_VOTE CONTRE A L'UNANIMITE**

**MOTIF** : suite à la réduction des droits du temps de préparation et de compte rendu pour les CTL, l'ensemble des OS indique n'avoir pas eu suffisamment de temps pour examiner ce point à l'ordre du jour. D'où un vote contre à l'unanimité pour que celui-ci soit reporté lors d'un prochain CTL.

## **6- Questions diverses (- information sur le soutien au profit du SIE de Semur-en-Auxois par les agents du SIP de Chatillon-sur-Seine chargés de l'accueil des usagers professionnels dans l'attente du mouvement de mutation, - autres) .**

**- Soutien au profit du SIE de Semur-en-Auxois** par les agents du SIP de Chatillon-sur-Seine chargés de l'accueil des usagers professionnels dans l'attente du mouvement de mutation.

Il est effectif depuis ce jour et jusqu'au mouvement de septembre.

Le seul travail possible est la mise à jour GESPRO (créations, transferts, cessations).

Semur garde la mise à jour des locaux.

### **- SPF 4**

La réduction des délais (passés de 164 à 121 jours) se poursuit mais moins rapidement actuellement.

Les échanges entre le SPF 4 et Melun semblent bien se passer.

### **- Matériel mis à disposition des OS**

Des écrans 21 pouces devaient être installés dans les locaux des OS. (effectué cette semaine)

Concernant la mise à disposition de PC portables, Mme Viallet n'a pas terminé sa réflexion sur le sujet... A suivre (au prochain CT du 20/06/2017).

### **- SIE de Beaune**

Inquiétude des agents du SIE de Beaune.

Problèmes d'effectifs...

Une B passe A ; pas de demande de soutien par le chef de service...

Comment le service va t'il réussir à fonctionner ?...